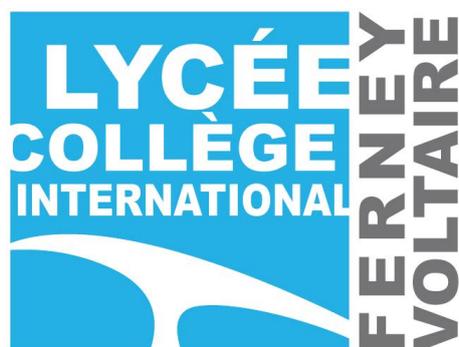


<http://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article503>



# PROLONGATIONS

## Pré-inscriptions en classe de

# SECONDE

- LYCEE - RENTREE 2015 -

Date de mise en ligne : dimanche 21 juin 2015

---

Copyright © Lycée Collège International - Ferney Voltaire - Tous droits

réservés

---

La demande d'inscription au Lycée International pour l'ensemble des élèves scolarisés dans des **établissements relevant du système éducatif français** est à faire dans l'**établissement d'origine** suivant la procédure PAM-Affelnet fin de 3ème.

Dans tous les autres cas, vous devez vous adresser au [secrétariat de M le Proviseur](#).

## Pour les élèves issus des collèges du Pays de Gex

La demande d'admission au Lycée International est à faire dans le collège d'origine. Se renseigner auprès de ce dernier pour les formalités.

L'inscription administrative se déroule en trois temps :

- Du 08 juin au 20 juin 2015 **PROLONGATIONS jusqu'au 23 juin** : préinscription via un formulaire Internet en cliquant sur le lien ci-après.
- Le 26 juin : résultat de l'affectation PAM-Affelnet
- Les 26 juin (de 14h à 19h), 27 juin (de 8h à 13h) et le 29 juin (de 8h à 17h) : dépôt des dossiers d'inscription.

### SERVEUR DE PREINSCRIPTIONS FERME

Les dossiers d'inscriptions seront composés de :

- la confirmation de préinscription corrigée et **signée** reçue par messagerie électronique
- une copie de la pièce d'identité de l'élève
- une copie du bulletin du deuxième trimestre de l'année de troisième
- l'exeat (certificat de radiation) du collège d'origine (pièce comptable justifiant que la famille est en règle financièrement parlant avec le collège d'origine)

facultativement

- une copie de l'avis de jugement en cas de parents séparés
- la fiche de candidature à une option artistique
- la cotisation d'adhésion à la MDL (=foyer socio-éducatif ou association socio-culturelle pour le lycée)

**Tout dossier incomplet sera refusé** et l'inscription de l'élève au lycée annulée.

*Des formulaires papiers seront disponibles et/ou des ordinateurs seront à disposition des familles n'en disposant pas.*

## dans tous les autres cas,

se renseigner auprès du [secrétariat de M le Proviseur](#).